

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **20 Mars 2026**

Délibération n°2026-MAIRIE-009

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de Mars à 18h30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BODIN Marine, BOUNOUA Houassilla, COQUARD Philippe, COUMANS Thierry, FORESTIER Mathias, LAURENT Julia, LECOURT Didier, LYS Mairie Laurence, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, ROUSSET Alexandre, ROQUE Christian, SAUVAIRE Manuela,

Procurations : BRUALLA Pascale (pouvoir à Mme NARDINI Carole)

Absents excusés : BRUALLA Pascale,

M RIBIERE Ludovic a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : ELECTION DES ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-7-2,

Vu la délibération n° 2026-MAIRIE-007 du 20 MARS 2026 fixant le nombre d'adjoints à 4,

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Monsieur LECOURT Didier présente une liste composée de :

M. LECOURT Didier
Mme NARDINI Carole
M. RIBIERE Ludovic
Mme BODIN Marine

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin
Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
Majorité absolue : 8

Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20260323-2026-MAIRIE-009-AJ
Date de réception préfecture : 23/03/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le 23/03/2026

Affiché le : 23.03.2026

Ont obtenu la liste suivante

M. LECOURT Didier
Mme NARDINI Carole
M. RIBIERE Ludovic
Mme BODIN Marine

Les candidats ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés adjoints.

Monsieur LECOURT Didier candidat de tête de liste présentée, ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 1^{er} adjoint au maire.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'élection des adjoints ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet du Gard.

VOTE : A l'unanimité des membres présents

Pour copie conforme

Le maire certifie conforme le caractère exécutoire de la présente délibération.

le Maire



le Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20260323-2026-MAIRIE-009-AI
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes et de son recours devant le Tribunal administratif de Montpellier de sa juridiction.

Transmis au représentant de l'Etat le 23.03.2026

Affiché le : 23.03.2026